



**TITRE :**  
**PRISE EN CHARGE REEDUCATIVE DES CORDECTOMIES**

- **Thème :**  
Cette formation propose un enseignement sur la prise en rééducation vocale après cordectomie dans un contexte carcinologique  
Les troubles de la déglutition sont également abordés.
- **Formateur :** Jean-Claude FARENC
- **Date :** 11 décembre 2021 **Durée :** 7h00  
**Horaires :** 9h00-13h00 et 14h00-17h00
- **Lieu :** Metz MOSELLE
- **Tarifs :**  
Libéral : 210 €  
DPC : 210 €  
Salarié : 210 €
- **Public visé :** orthophonistes
- **Prérequis :** formation initiale en orthophonie CCO/logopédie  
Connaissances en anatomie et physiologie de la voix, connaissances de la pathologie vocale  
Avoir participé à la formation « Bilan et rééducation de la voix »
- **Nombre de participants :** 22
- **Objectifs pédagogiques :**  
La formation permet de comprendre la spécificité de la rééducation vocale après cordectomie et d'appréhender un protocole d'évaluation et de rééducation
- **Moyens pédagogiques techniques :**
- Films
  - Ateliers pratiques
  - Conférence plénière
  - Logiciel d'analyse vocale
  - Documents pédagogiques

**SOLFormation - Sciences Orthophoniques en Lorraine Formation**

SAS au capital de 500€ - SIRET 794 148 148 00016 - RCS EPINAL

72 rue d'Alsace - THAON LES VOSGES - F 88150 CAPAVENIR VOSGES - 03 29 37 23 85

[solf.formation@gmail.com](mailto:solf.formation@gmail.com)

<http://www.solformation.com/>

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 41 88 01204 88. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



➤ **Moyens d'encadrement, pédagogiques et techniques :**

- Le formateur sera présent pendant la journée de la formation.
- Une organisatrice-animatrice de SOLFormation sera présente pendant cette journée. Elle sera chargée des relations avec les stagiaires et pourra être contactée pour toute demande de renseignement concernant cette action de formation. Il s'agit de : Sara BRAGARD - 03 87 55 94 34 – [sara.bragard@gmail.com](mailto:sara.bragard@gmail.com)

➤ **Moyens permettant de suivre l'exécution de la formation :**

Une liste d'émargement sera signée au début de chaque demi-journée.

➤ **Moyens permettant d'apprécier les résultats de la formation :**

Trois questionnaires obligatoires pour tous les stagiaires :

- Modalités d'évaluation des acquis des connaissances :

-1° questionnaire pré-formation : il sera envoyé aux inscrits, avant le séminaire, sous forme d'un lien google forms à compléter en ligne.

-2° questionnaire post-formation : à la fin des 3 jours de formation, les participants répondront à un questionnaire d'évaluation des connaissances (google forms). Il permettra d'évaluer les connaissances acquises.

- Modalité d'évaluation de la formation :

-3° questionnaire d'évaluation : à la fin des 2 jours de formation, les participants répondront à un questionnaire de satisfaction (google forms).

➤ **Programme détaillé :**

**MATIN : 9H00 – 13H00 – Durée : 4H00**

**9h** Rappels :

- Tumeurs laryngées et traitement carcinologiques
- Chirurgies laryngées

**10h30** Différents types de cordectomies et conséquences fonctionnelles

**APRES-MIDI : 14H00-17H00 - Durée : 3H00**

**14h** La Prise en charge rééducative sur le plan vocal

**16h** Les mobilisations laryngées

**17h** Les résultats à long terme  
Synthèse de la formation

➤ **INFORMATIONS PRATIQUES :**

- Accueil 30 minutes avant le début de la formation et remise de documents.
- Matériel à apporter : tenue confortable et tapis de sol et coussin.

-----  
**SOLFormation - Sciences Orthophoniques en Lorraine Formation**

SAS au capital de 500€ - SIRET 794 148 148 00016 - RCS EPINAL

72 rue d'Alsace – THAON LES VOSGES – F 88150 CAPAVENIR VOSGES – 03 29 37 23 85

[solf.formation@gmail.com](mailto:solf.formation@gmail.com)

<http://www.solformation.com/>

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 41 88 01204 88. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



➤ **INSCRIPTION**

**Programme susceptible d'être éligible à une prise en charge FIF-PL.  
Programme valorisable au titre du DPC sous réserve de publication.**

**Tous les professionnels doivent être inscrits auprès de SOLFormation.**

Professionnels salariés :

Cette formation permet aux professionnels qui le souhaitent de valider leur DPC pour 2021.

Il est également possible de participer à cette formation sans validation du DPC.

Le professionnel salarié peut se préinscrire auprès de SOLFormation, cette inscription devra être confirmée par son employeur. L'employeur inscrit le professionnel salarié à la formation et règle à SOLFormation le coût de la formation.

Une convention sera adressée à l'employeur qu'il devra signer et renvoyer à SOLFormation.

Professionnels libéraux :

Cette formation permet aux professionnels qui le souhaitent de valider leur DPC pour 2021.

Il est également possible de participer à cette formation sans validation du DPC.

Les professionnels libéraux qui souhaitent valider leur DPC au titre de cette formation doivent également s'inscrire sur le site [www.monodpc.fr](http://www.monodpc.fr). Ils seront guidés dans leurs démarches tout le long de leur inscription.

Attention veillez à ne pas commettre d'erreur dans la saisie de votre courriel. Pour accéder rapidement à cette formation, entrez à la rubrique Référence programme ANDPC et cliquez sur rechercher.

Le professionnel s'inscrit à la formation et règle à SOLFormation le coût de la formation.

Une convention sera adressée au professionnel, qu'il devra signer et renvoyer à SOLFormation, à l'adresse indiquée sur le courriel de préinscription.

-----

Nos locaux de formation sont aux normes pour accueillir tout public. Vous êtes en situation de handicap ? N'hésitez pas à contacter l'organisateur pour toute adaptation nécessaire lors d'une formation.

**SOLFormation - Sciences Orthophoniques en Lorraine Formation**

SAS au capital de 500€ - SIRET 794 148 148 00016 - RCS EPINAL

72 rue d'Alsace – THAON LES VOSGES – F 88150 CAPAVENIR VOSGES – 03 29 37 23 85

[solf.formation@gmail.com](mailto:solf.formation@gmail.com)

<http://www.solformation.com/>

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 41 88 01204 88. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.